

Janvier
2022

LE PETIT SORMONNAIS



Site internet de la mairie:

<http://mairie-de-sormonne.e-monsite.com/>

Bulletin
Municipal
SORMONNE

*UNE ROUTE PROPRE NE DEPEND PAS SEULEMENT DE L'EFFICACITE DU SERVICE DE NETTOYAGE,
MAIS DE L'EDUCATION DES PERSONNES QUI PASSENT PAR LÀ*



Bulletin Municipal Janvier 2022

Sommaire

2 Vœux

3 Edito

4 L'état civil

Les événements :

5 Le Jour de la Nuit

6 Cérémonie du 11 Novembre

7 Les illuminations

8 – 9 Les sapins de Noël

Les Associations :

10 – 11 Les Amis de l'Ecole

12 Foot

L'école :

13 – 14 Sortie Marionnettes

15 -16 Ateliers Floral

17 – 18 Le Père Noël

Les travaux :

19 22 La traversée du village

23 – 33 Place de l'Eglise

34 Chemin de Taillefer

35 Station d'Épuration

Les informations diverses :

36 Eclairage Public

37 Zéro déchet

38 Tarifs OM

39 Jeu

Les conseils municipaux :

40 – 49

50 Vie pratique



*L'ensemble du conseil municipal
vous souhaite ses meilleurs vœux
pour l'année 2022.*



François DENEUX
Maire de Sormonne



Chères sormonnaises,
Chers sormonnais,
Chers amis,

A chaque début d'année, il est de coutume de se retrouver à la salle Jean Bara à l'occasion des traditionnels vœux du Maire. Malheureusement, comme l'année dernière, la situation sanitaire de ce début 2022 nous empêche de nous réunir en présentiel, alors je profite de ce petit sormonnais complémentaire pour vous faire ce message en attendant des jours meilleurs.

« Gardons espoir que l'avenir deviendra lumineux, joyeux et plein de bonheur. Avec ces espoirs sincères, je vous adresse au nom de l'équipe municipale et des employés de la commune, nos meilleurs vœux de joie et de bonheur partagés et surtout une excellente santé, souhaits d'actualité en ces temps de pandémie ».

Comme vous avez pu le constater, 2021 aura été pour notre commune une année de véritable transformation, après la fin de l'assainissement suite à deux années d'études et de préparation suivies de trois années de très gros travaux, d'importantes réfections de voiries et des travaux d'aménagements ont été réalisés (Lotissement Vériapré, rue de la Fontaine, rue Irénée Carré, place de l'église, carrefour de Murtin-Bogny), donnant à notre village un aspect accueillant et sécurisant.

Ces importants travaux de voirie ont été financés avec 107000 € de subventions (DETR, Fonds de concours, amendes de

police), un prêt de 100000 € et de l'autofinancement. Ceux-ci n'impacteront en aucun cas vos impôts locaux de 2022.

Sur 2022, nous prévoyons :

- la réfection intérieure de la salle Jean Bara (peinture, stores...) ainsi que le bardage extérieur coté école ;
- Le ravalement de façade de la petite salle ;
- L'extension des réseaux d'électricité et de télécommunications chemin de Taillefer avec la création d'une véritable voirie pour répondre aux nombreux permis de construire ;
- Le renforcement du câblage du poste EDF du Pâquis afin de subvenir à la nouvelle demande d'électricité sur le secteur de Taillefer et du Fond du ruisseau ;
- La voirie de l'impasse I. Carré

Sur le plan des animations, nous ferons le maximum pour maintenir les festivités de l'été (13 juillet et fête patronale), mais surtout pour réaliser le repas des anciens fin mars ou début avril 2022, car il nous paraît nécessaire de maintenir un lien social dans cette période morose.

Lors de la fin d'année, les membres du conseil ont distribué pas moins de 109 bons d'achats de 40 € à nos anciens âgés de plus de 65 ans.

L'équipe municipale reste à votre disposition pour vous recevoir et échanger si besoin.

Je vous assure de tout mon engagement.

Amicalement,

François DENEUX

Les naissances :

-  Cassie CHARBEAU, née le 24 septembre
-  Bastien TOSONI RENARD, né le 19 novembre

Félicitation aux parents et bienvenue aux petits Sormonnais !



Les mariages :



Les décès :



Les nouveaux habitants :

- Guillaume VANBRESEGEM, 9 Chemin d'Harcy
- Jordan PARIS & ROFIDAL Magali, 1 ruelle des Jonquettes
- Hugo HUMBERT, 7 ruelle de la Fontaine de Pussemeaux
- Manon FRANQUIN & Damien CERANTON, 9 rue du Métier

Bienvenue !



LE JOUR DE LA NUIT

Le samedi 9 octobre dernier, a eu lieu l'événement « Le jour de la Nuit ». Il s'agit d'une journée définie à l'échelle nationale où les Communes peuvent ou non, mettre en place des activités visant à sensibiliser la population à la pollution lumineuse.



Cette année, la commune de Sormonne a participé et une soirée a été entièrement organisée par Patrice Rabin, conseiller municipal, investi par cette mission qui lui tenait à cœur. Nous le remercions pour tout le travail fourni de recherches et de planification.

Après une publicité dans le Petit Sormonnais, sur la page Facebook de Sormonne, à l'école et dans différents commerces du coin, 60 personnes environ se sont réunies à la salle Jean Bara pour assister à un exposé d'une vingtaine de minutes sur les méfaits dramatiques de l'éclairage public sur les plantes et les animaux. L'Homme n'étant bien sûr pas épargné. Cette intervention a été réalisée par Christine Dongé, conseillère municipale et ancienne professeure de SVT.

La soirée s'est poursuivie par une promenade sur les hauteurs de Sormonne afin d'y observer l'extinction de l'éclairage public vers 21 H et la disparition du halo lumineux qu'il provoque. Le ciel était magnifique ce soir-là avec une météo parfaite.



De retour à la salle, il a été possible de visualiser certaines planètes et étoiles grâce aux différents appareils installés sur la place du pâquis, par le CASA, Club d'Astronomie de Signy l'Abbaye, dont les adhérents amateurs ont donné diverses explications. Nous les remercions.

Pendant que certains observaient le ciel, d'autres ont pu parcourir des affiches réalisées par le PNR et P. Rabin et suspendues dans la salle. Ces affiches rappelaient les impacts négatifs de la pollution lumineuse sur les êtres vivants, les idées reçues généralement fausses sur la nécessité d'éclairer la nuit, mais également les solutions possibles.

Jean Marie Viot, président du CASA, a animé une petite présentation sur les différents objets célestes en fonction de leur taille et un concours de devinettes à destination des enfants, dont les gagnants ont reçu des chocolats.

En plus des intervenants déjà cités, nous remercions également Véronique Rabin et Yannick Maquart (membre actif des « Amis du PNR ») pour les soupes réalisées et servies aux convives autour d'une part de galette au sucre.

Cette soirée a été une réussite et nous espérons que les personnes qui se sont déplacées l'ont appréciée et se sentent maintenant informées et concernées par la pollution lumineuse.



Cérémonie du 11 novembre

Ce jeudi 11 novembre 2021 à été marqué par la commémoration de l'Armistice de 1918 qui met fin à la première guerre mondiale.

François Deneux, Maire de Sormonne, entouré de l'équipe municipale et les portes drapeaux du Secteur ont rendu hommage aux soldats disparus originaires du village et à tous les morts pour la France.



La cérémonie a débuté par la lecture du discours officiel, M le Maire a ensuite lu le nom des 'Morts pour la France'. Une gerbe de fleurs a ensuite été déposée au pied du monument aux morts.

L'ensemble du conseil municipal, tient à remercier les quelques personnes et les enfants qui ont assisté à cette cérémonie dans le plus grand respect des gestes barrières et règles sanitaires.

Les illuminations de Noël

Chaque année pendant les fêtes de Noël les habitants du village illuminent les jardins et devantures des maisons. En voici un éventail.

« *Histoire de la guirlande électrique* » : La toute première guirlande électrique a été mise au point par Edward Hibberd Johnson, proche de Thomas Edison, en 1882.

Depuis le début des années 2000, la prise de conscience environnementale a aussi gagné les illuminations de Noël. Dans le commerce, les guirlandes à diodes électroluminescentes (LED), beaucoup moins gourmandes en électricité et beaucoup plus résistantes que les ampoules classiques, remplacent peu à peu les anciennes guirlandes.



Sapins de Noël

Comme chaque année, un sapin a été offert par la commune à chaque habitant en ayant fait la demande.

Une nouvelle fois, chacun a participé à parer le village de ses décorations de fin d'année.
En voici un petit aperçu.



Sapins de Noël



LES AMIS DE L'ECOLE



Malgré le contexte de la crise sanitaire, depuis la rentrée nous avons proposé plusieurs actions vente qui fonctionnent à merveille grâce à vous tous et on vous remercie !

1- La vente des goodies (stylos, mini bouillottes, bouteilles réutilisables en alu, trousse de toilette en velours, lutins de Noël à suspendre, calendrier de l'Avent le village de Noël)

<p>Trousses de toilette en velours (H.17 cm x L. 39 cm) Intérieur doublé tissu imperméable</p>	<p>Modèle 1 : ... Modèle 2 : ... Modèle 3 : ... Modèle 4 : ... Modèle 5 : ...</p>	<p>3,5 €</p>	<p>Bouteilles réutilisables Rainbow en alu 50cl (sans BPA ni phtalates - H.21,5)</p>	<p>Indiquez la quantité selon le modèle choisi</p> <p>Modèle 1 : ... Modèle 2 : ... Modèle 3 : ... Modèle 4 : ... Modèle 5 : ... Modèle 6 : ... Modèle 7 : ... Modèle 8 : ... Modèle 9 : ... Modèle 10 : ...</p>	<p>6 €</p>
<p>Lutins de Noël à peccer ou à suspendre (H.11 x L. 7,5 cm)</p>	<p>Modèle 1 : ... Modèle 2 : ... Modèle 3 : ... Modèle 4 : ... Modèle 5 : ...</p>	<p>2,5 €</p>	<p>Mini-bouillottes à glisser dans les poches Charbonnets de poche à gel, avec bouton en poterie déhouable</p>	<p>Modèle 1 : ... Modèle 2 : ... Modèle 3 : ... Modèle 4 : ... Modèle 5 : ...</p>	<p>4 €</p>
<p>Calendriers de l'Avent - Le village de Noël 24 boîtes réutilisables en carton épais à monter et à garnir de surprises (boîtes pré-imprimées, vendues vides), de 8,5 à 14 cm de haut</p>	<p>Modèle 1 : ...</p> <p>Kit de 40 accessoires (24 personnages, 9 villages, 24 stickers personnalisés, matériel organisé)</p>	<p>5 €</p>	<p>Stylos A'You</p>	<p>Modèle 1 : ... Modèle 2 : ... Modèle 3 : ... Modèle 4 : ... Modèle 5 : ...</p>	<p>2,5 €</p>

2- La vente des crêpes nature ou sucrée confectionnées par nos bénévoles et remis sur chacun des sites pour le plus grand régal des enfants !



3- La vente de chocolats Léonidas.



Cette année l'association a proposé la vente de chocolats de Noël Léonidas en partenariat avec l'association « Faisons du sport contre le cancer » dont le but est de promouvoir la lutte contre le cancer à travers le sport, améliorer le quotidien des enfants et personnes hospitalisées atteintes de cancer...

Une partie des bénéfices lui sera reversée !



Le Foot à Sormonne saison 2021-22

Le bilan 2021-22 du club de Football du village est très satisfaisant pour la première partie de la saison. En effet l'équipe fanion est première de son groupe en championnat Départemental groupe A avec autant de victoire que de match joué. La défense n'a encaissé qu'un petit but et l'attaque est l'une des meilleurs de son championnat. Il faudra que l'équipe poursuive dans cette voie pour que l'objectif de montée soit atteint.



Des filets de protections ont été installés derrière un but par les dirigeants et financés par la commune, encore une belle initiative des bénévoles du club.



Pl	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BP	BC	Pé	Dif
1	SORMONNE S.L.	18	6	6	0	0	0	32	1	0	31
2	RIMOGNE FC	15	5	5	0	0	0	26	6	0	20
3	REVIN US 3	15	7	5	1	0	1	22	12	0	10
4	BOURG ROCROI AS 3	15	6	5	0	1	0	38	16	0	22
5	WARCQ JOYEUSE 2	13	7	4	1	2	0	25	10	0	15
6	JOIGNY E.S. 2	6	8	2	0	6	0	13	35	0	-22
7	AUVILLERS SIGNY E.S. 2	5	6	1	2	3	0	12	23	0	-11
8	NOUZONVILLE R.C. 2	3	6	1	0	5	0	14	32	0	-18
9	HAYBES FC 3	0	5	0	0	5	0	8	26	0	-18
10	MONTHERME THILAY 3	-1	6	0	0	5	1	6	35	0	-29
11	AUBRIVES US 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	MAUBERT FC 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SSL 1-0 Joigny ES2

Monthermé3 **0-15** SSL

SSL 3-0 Aubrives (forfait)

Auvillers2 **0-8** SSL

Maubert2 **0-5** SSL

SSL 2-0 Warcq2

Revin3 **0-3** SSL (forfait)

Nouzonville2 **1-3** SSL

C'est la trêve, reprise si l'état du terrain le permet le 13.02.2022....

3 rencontres concernant la première partie de championnat ont dû être reportées à cause des conditions climatiques.



Coach Pasta

De nombreuses recrues sont venues renforcer l'effectif du club avec l'arrivée d'un nouveau gardien de but, poste clé de l'équipe.

Le SSL réalise un bon parcours dans les différentes coupes organisées par le comité des Ardennes et sont toujours en lice.

Sortie au Festival mondial des théâtres des marionnettes



Les enfants du RPI ont pu bénéficier en septembre d'une sortie au festival des marionnettes !

La troupe « La Tête dans les nuages » réalise des spectacles à destination du jeune public. Théâtre, danse, marionnettes, ciné-concert se partagent l'affiche sur les thèmes de la différence, de l'acceptation de soi, de la relation aux autres, de la résistance, de l'amitié, du réchauffement climatique, du sommeil...

À 8 ans, Hélios a littéralement la tête dans les nuages. Il peut passer des heures à contempler le ciel, à prédire le temps et à parler aux nimbus. Il les connaît tous. Son nuage préféré est le cumulonimbus, celui qui porte l'orage. Dans ce cocon de silence, de rituels et d'habitudes, Hélios est roi. Mais hors de son royaume imaginaire, il a peur. Peur des imprévus, de la présence oppressante des autres, du désordre, du bruit, des mots et des émotions. Jusqu'au jour où un nuage hors du commun et une petite fille vont venir bousculer sa vie...



Comment composer avec l'étrangeté de l'autre ? Sur quoi se fondent les relations sociales ? Et où se situe la frontière entre normalité et anormalité ? À travers le point de vue d'un enfant atteint du syndrome Asperger, Yoann Pencolé (*Landru*, TMG 2016) interroge les codes qui régissent notre société et joue du choc entre la réalité crue et le monde imaginaire que nous pouvons façonner à notre guise. Dans une scénographie modulaire, marionnettes en mousse et comédiens s'adaptent et évoluent en suggérant avec sensibilité qu'il suffit parfois de changer de perspective pour trouver une issue à un chemin inextricable.





Les enfants étaient très attentifs à ce spectacle sur le thème de l'autisme, ils ont pu ensuite en reparler à l'école et échanger tous ensemble sur leur ressenti.



CLASSE DE MME PION



CLASSE DE MME MOSCHETTI

Une belle expérience pour tous !

ATELIER FLORAL A L'ÉCOLE

L'association « Les Amis de l'école » a pu offrir aux enfants du RPI un atelier floral avec la participation du fleuriste à Charleville « Aux Jardins secrets ». Les jeudi 17 et vendredi 18 décembre, les classes de ce2,cm1 et cm2 du RPI ont participé à la création d'une couronne pour les plus grands et d'un beau centre de table de fête pour les autres.

Un vrai moment de partage avec ces enfants très fiers de leur création !

L'ambiance était studieuse mais festive, les enfants se sont relevés extrêmement doués !

CREATION DE CENTRES DE TABLE

La classe de CM1 :



les classes de CP/CE1 et leurs créations :





CRÉATION DE COURONNES DE NOËL



LE PERE NOEL A L'ECOLE



Oh Oh Oh, à quelques jours de la nuit de Noël, nos petits écoliers ont eu le grand bonheur de recevoir la visite du Père-Noël et de son âne !

Ayant eu écho de la sagesse de nos chérubins et de leurs bons résultats scolaires, ce vendredi 17 décembre, le Père-Noël n'a pas hésité à venir les surprendre dans leur classe et dans la cour pour leur remettre chocolats et cadeaux.

Les enfants de chaque classe, l'ont accueilli par des sourires dans un bel esprit de Noël. Un vrai moment de joie partagé entre tous !

Un peu plus tard, à la récréation, quelques enfants scrutaient le ciel dans l'espoir de découvrir les traces laissées par le traîneau du Père Noël. La magie de Noël semble toujours opérer envers les enfants qui ont été sages.



CLASSE DE CE1/CE2 MME MOSCHETTI



CLASSE DE CP/CE1 MME PION



CLASSE DE PETITE SECTION MR DEGOUVE



CLASSE DE GRANDE SECTION MME GOBIN

Travaux de réfection de la traversée du village



Mi-septembre, les travaux sur la RD968 commencent de l'entrée de Lonny au pont de Rouvroy, en intégrant le carrefour de Murtin jusqu'au niveau de la mairie. Tout d'abord le décapage de l'enrobé est réalisé par l'entreprise Colas sous la houlette du Conseil Départemental.



LES TRAVAUX



Après la mise à niveau des regards et des tampons, le jeudi 16/09 le village est entièrement fermé à la circulation pour la pose de l'enrobé en une seule passe. Les travaux débutent du pont de Rouvroy.

Puis l'aménagement du carrefour de Murtin est réalisé.



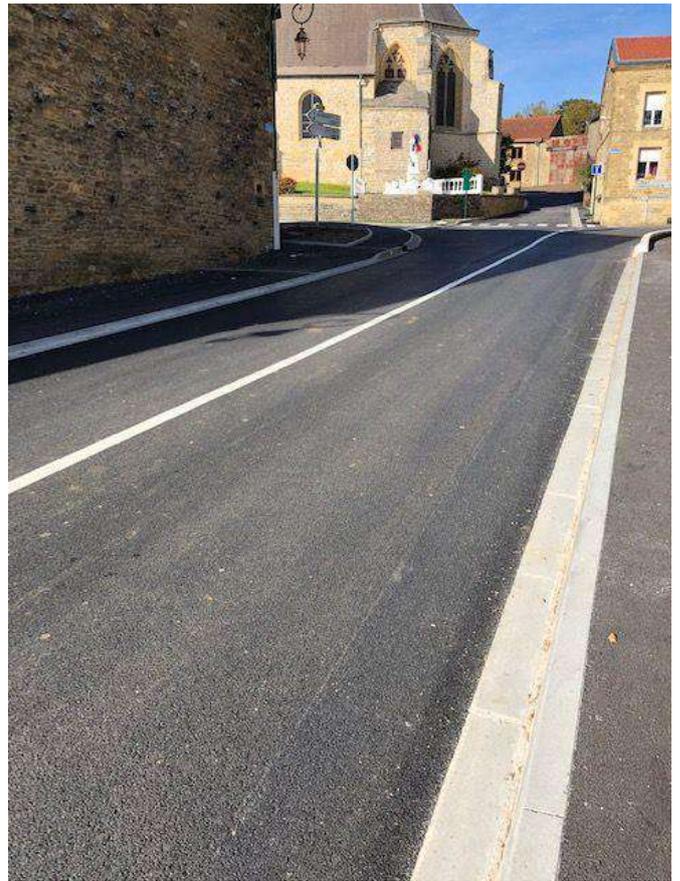
LES TRAVAUX



Les travaux reprennent ensuite de la mairie, puis de la rue I Carré jusqu'à la sortie Lonny. La circulation est rouverte à partir de 20h00.

Un superbe résultat final, qui met en valeur notre village.





Les marquages au sol sont réalisés par la Sté Keller pour le tour de l'église et le carrefour de Murtin.

Le Conseil Général fait ceux de la départementale dans l'intégralité de la traversée du village. (A noter : ces derniers sont faits provisoirement en peinture et seront repris au printemps en marquages thermocollés afin d'assurer une plus longue durée de vie.)

Travaux place de l'église



Début septembre, après la réalisation du parvis de l'église, place à la création du cheminement pour personnes à mobilité réduite, dans l'espace vert et le long de l'église jusqu'à la place de stationnement.

Les bordures sont faites en pierres grises comme le parvis. Les courbes donnent un beau rendu esthétique à l'ensemble du projet.



LES TRAVAUX



Ensuite, a lieu le remplacement de l'espace vert existant, par la création d'un nouvel espace également matérialisé par des pierres et gardant les courbes, puis l'aménagement devant les maisons avec la mise à niveau. Pour rappel ces espaces étaient non aménagés avec une structure en graviers.



LES TRAVAUX



Une ouverture est faite dans le mur d'enceinte de l'église, pour permettre l'accès aux Personnes à Mobilité Réduites.

La voirie derrière l'église est ensuite délimitée, toujours avec des bordures de pavés. Les niveaux sont rétablis afin d'avoir une plus grande facilité d'utilisation et de circulation.

Un cheminement est également créé le long de la petite salle pour retrouver l'accès handicapé de l'autre côté de la salle.



LES TRAVAUX



Viennent ensuite la création d'un second espace vert pour retenir les terres du talus et des places de parking le long du mur derrière l'église.



LES TRAVAUX



La voirie est totalement redessinée afin de faciliter le stationnement sur les places définies.

Une couche de béton désactivé à la teinte de l'église recouvre le cheminement et la mise à niveau est faite avec de l'apport de terre végétale.

Le cheminement est réalisé devant la petite salle.



Vue d'ensemble de la place de l'église



LES TRAVAUX



Les travaux se poursuivent côté mairie, tout d'abord par les devants de maison qui servent à la fois de trottoir et de stationnement des riverains. La pose de bordures le long de l'espace vert contenant les rosiers, permet de redresser le niveau de ce trottoir, ce qui facilitera l'accès aux garages.

Le cheminement côté petite salle est également fait en béton désactivé jaune.

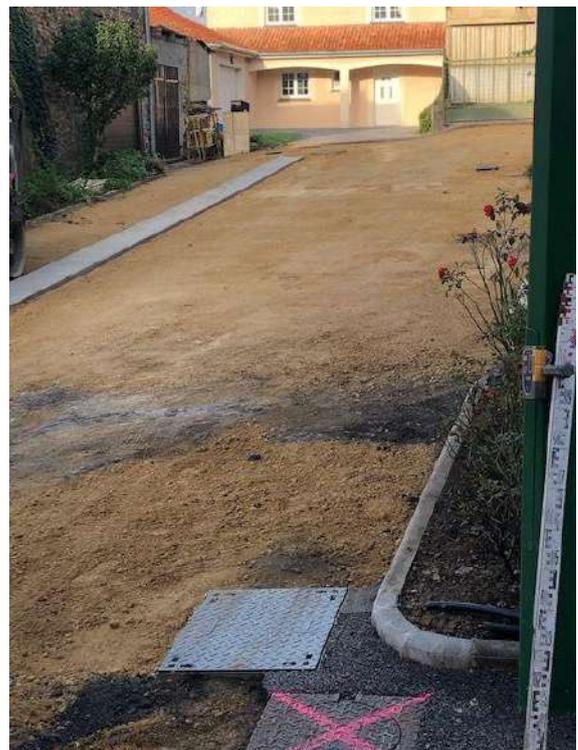


LES TRAVAUX

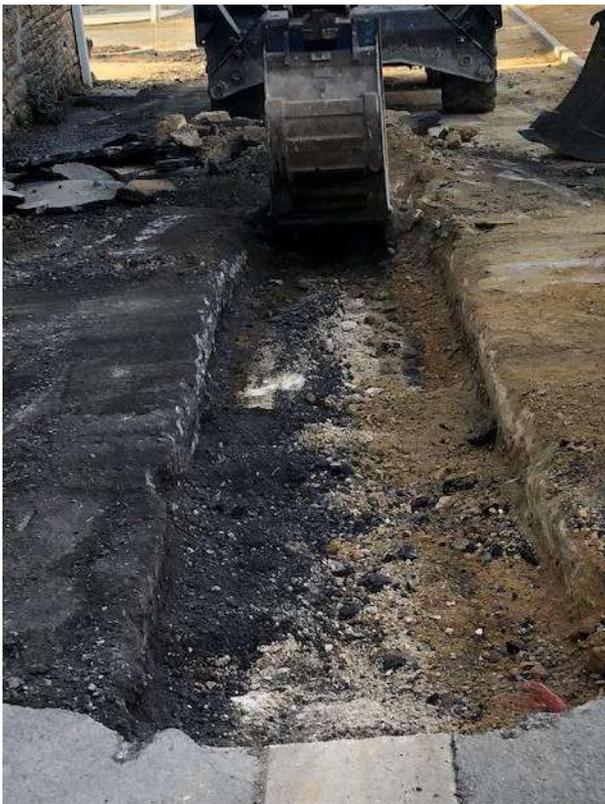


Les bordures de la voirie sont posées. Puis les travaux débutent ruelle Renaux par le décapage du bitume, la pose de nouveaux caniveaux et la préparation des surfaces.

Les compteurs d'eau sont également mis en extérieur.



LES TRAVAUX



Préparation et pose du caniveau central rue de l'église.

Afin de mieux réguler les eaux de pluie sur ce secteur, l'option a été prise de faire un caniveau central.



LES TRAVAUX



Fin septembre, l'enrobé est fait sur le trottoir côté mairie, dans la ruelle Renaux et sur les places de stationnement derrière l'église.

Dans le même temps, les panneaux de circulation et les potelets sont posés.

Pour rappel, tout le secteur sera en zone partagée, limité à 20km/h et la circulation se fera en sens unique.



LES TRAVAUX



Début octobre, l'entreprise Eurovia intervient sur le chantier pour réaliser les enrobés de la chaussée.

Préparation des supports par gravillonnage et mise en place du tapis, d'abord par la ruelle Renaux suivi du chemin d'Harcy.



LES TRAVAUX



Ensuite le contour de l'église est réalisé, de même que les devants des maisons.

Enfin, la descente de la mairie conclut la fin des gros travaux de ce secteur.

Les marquages au sol sont ensuite réalisés par la Sté Keller.

Un grand merci aux habitants de ce quartier qui ont fait preuve de patience pour ces travaux engagés depuis le mois de février et qui avaient dû être interrompus pendant plusieurs mois afin de réaliser la rue de la Fontaine et la rue I Carré.

« Un résultat qui met enfin en valeur le cœur de notre village ».

Travaux chemin de Taillefer



Le chemin de Taillefer va bouger dans les prochains mois. En effet, 6 permis de construire viennent d'être délivrés sur ce secteur.

Après y avoir réalisé il y a quelques mois le réseau d'assainissement, c'est au tour de l'extension du réseau d'eau.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise Baudoin. Leur réalisation est faite mi-septembre.

Pose d'une nouvelle canalisation sur la longueur de la zone constructible et d'une purge en bout de canalisation.

En début 2022, ce sera l'extension des réseaux d'électricité, de communications et d'éclairage public.

Travaux station d'épuration



Mise en place en décembre 2018, la station d'épuration vivait cette année son premier faucardage. Il s'agit d'une opération annuelle qui consiste à couper les roseaux lorsqu'ils sont fanés à une hauteur de 20 à 30 cm dans l'ensemble des trois bassins.

Trois étapes sont nécessaires : la coupe, l'extraction des bassins et la finition autour des canalisations.

Cette opération évite l'accumulation des roseaux et réduit ainsi l'épaisseur de boue à la surface des filtres.

Ces travaux ont été réalisés du 2 au 5 novembre par les employés de la commune, Éric et Dominique.

Un grand merci à eux, car la tâche est très pénible, mais nous permet de réduire les frais de fonctionnement.



Avant



Après

Eclairage public

Optimisation de rigueur

Lors de la réunion du 9 novembre, le conseil municipal a pris la décision de l'extinction nocturne de l'éclairage public de 23 heures à 6 heures à partir du 01 avril 2022.

« *Rendre l'obscurité à la nuit* » est l'objectif de cette décision.

Pourquoi :

- Préserver la biodiversité, en effet l'éclairage public a un impact négatif sur la faune et la flore.
- Préserver le sommeil des habitants, car selon l'Institut national du sommeil et de la vigilance, plus de 25% des français voient leur sommeil perturbé par la lumière artificielle de l'éclairage public.
- Diminuer les émissions de CO2 dans l'atmosphère et ainsi contribuer à diminuer le réchauffement climatique.
- Réaliser des économies sur les factures d'électricité de la commune, en effet l'éclairage public représente à lui seul 50% de la dépense d'énergie.

Cette décision a été prise à l'issue de l'opération « le jour de la nuit » qui s'est déroulée le 09 octobre et qui a permis aux quelques 60 personnes présentes de s'approprier la nuit et d'observer les étoiles lors d'une balade nocturne.

La commune de Sormonne rejoint ainsi les quelques 80% de communes rurales du département des Ardennes qui ont déjà optés pour cette coupure nocturne de l'éclairage public.

Concernant le sentiment d'insécurité qui pourrait naître chez certains habitants, ils doivent être rassurés, car la gendarmerie n'a pas constaté de dégradations ou d'actes d'incivilité depuis que les communes ont mis en place cette extinction de l'éclairage public.



Zéro déchet : 5 conseils faciles pour s'y mettre

1 – Refuser l'inutile

On refuse ce dont on n'a pas besoin ! En effet, le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit. Élémentaire ! On commence donc par refuser tous les petits échantillons, que ce soit cosmétiques ou alimentaires, on évite tous les gadgets, surtout s'ils sont en [plastique](#). On ne s'en sert jamais, pas vrai ? En les acceptant, on encourage la fabrication de nouveaux produits, donc la production de déchets, etc.

2 – Réduire la quantité de produits

On réduit nos achats en simplifiant notre mode de vie. On réfléchit à nos besoins réels, cela vous facilitera le quotidien en n'ayant pas à gérer des objets encombrants et/ou qui ne servent qu'une fois par an. Pensez à la location, à l'entraide entre voisins...

3 - Réutiliser

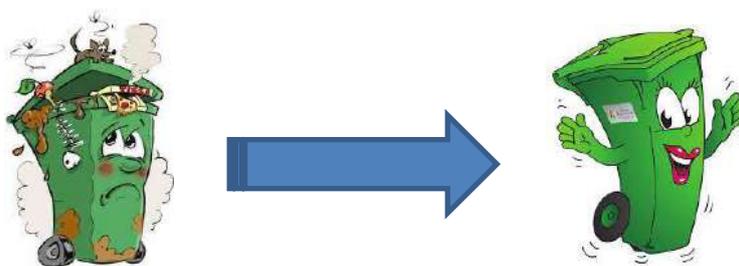
On réutilise au maximum, c'est à dire qu'on bannit petit à petit les objets jetables. La réutilisation permet d'éviter une consommation inutile (...), c'est également détourner de leur fonction des objets que l'on a déjà afin d'éviter l'achat.

4 - Rendre à la nature

Pensez [compost](#) ! En effet, les bio déchets représentent un tiers de nos poubelles, alors qu'il est assez facile de composter dans son jardin, sur son balcon et même en intérieur. Vous verrez, vous serez surpris de la réduction de vos déchets et vous rendrez ces déchets végétaux à la nature.

5 – Recycler

Car il y a des choses qu'il est difficile de ne pas jeter. Attention, le zéro déchet n'est pas le 100% recyclage, bien au contraire : ce procédé consomme de l'énergie et génère des gaz à effet de serre (transport, traitement). Si vous avez le choix, préférez les emballages en verre, en papier, en carton et en métal, car ils sont [recyclables](#) plusieurs fois contrairement au plastique.





Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

Grilles tarifaires 2022

(Délibération du 11 octobre 2021)

Particuliers	Tarifs annuels
1 personne	144 €
2 personnes	252 €
3 personnes	288 €
4 personnes	302 €
5 personnes et plus	324 €
Chambres d'hôtes	106 €
Gites	225 €
MSP	220 €
Professionnels - Hors accès déchèteries	220 €
Professionnels – Uniquement accès en déchèteries	410 €
Résidences secondaires	210 €
Terrains d'agrément	155 €

à noter!

A partir du 1^{er} janvier 2022, la facturation de la REOM devient **Trimestrielle**.

Vous pouvez opter pour la **Mensualisation** en prélèvement automatique.

Le montant de la redevance à payer par chaque redevable résulte de l'application d'une grille tarifaire votée chaque année par le conseil communautaire de la Collectivité.

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères fait l'objet d'une **facturation trimestrielle**, la **facture étant établie le deuxième mois de chaque trimestre concerné**.

1 ^{er} Trimestre	2 ^{ème} Trimestre	3 ^{ème} Trimestre	4 ^{ème} Trimestre
Janvier/Février/Mars	Avril/Mai/Juin	Juillet/Août/Septembre	Octobre/Novembre/Décembre
Facture établie en Février	Facture établie en Mai	Facture établie en Août	Facture établie en Novembre

La situation prise en compte est celle enregistrée dans les fichiers de facturation de la Collectivité le jour de l'établissement de la facture.

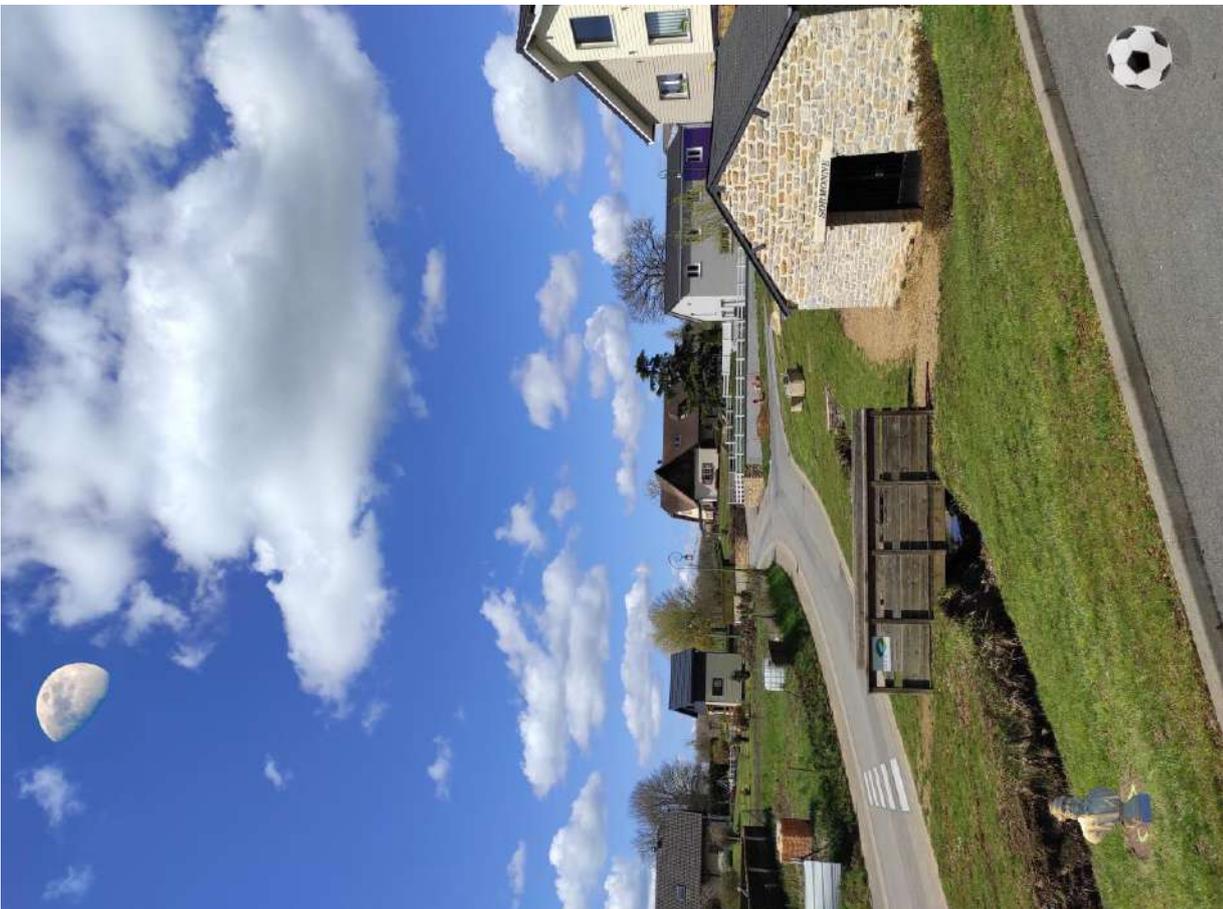
Toute modification (départ, arrivée, naissance, décès...) se produisant en cours de mois sera prise en compte pour le mois suivant.

Exemples :

- une personne qui quitte le territoire le 17 mars reçoit une redevance pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars.

JEU - LES 7 DIFFERENCES

7 erreurs se sont glissées entre ces deux photos. Saurez-vous les retrouver ?



Conseil Municipal du 07 septembre 2021

L'an 2021 et le 7 Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEBLANC Eric, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, VANZELLA Yoann

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SONZOGNI Jean-Luc donne pouvoir à M. LEHEUTRE Bruno

Excusé(s) : M. PIART Steve

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet(s) des délibérations :

Validation du PV du 30 juin 2021

41_2021 Modification de la subvention exceptionnelle Sormonne Sport Loisirs -

42_2021 Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité de service de l'assainissement collectif -

43_2021 Règlement du Service d'Assainissement Collectif -

44_2021 Convention PNR pour les chemins de randonnée -

45_2021 Nomination d'un correspondant Défense / Armées -

46_2021 Révision des tarifs Cimetière -

47_2021 DM3 au BP2021 Budget Commune : Cautions à rembourser (2 départs) -

Validation du PV du 30 juin 2021

Le conseil valide le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil en date du 30 juin 2021.

Modification de la subvention exceptionnelle Sormonne Sport Loisirs

réf : 41_2021

Compte-tenu de la suppression de la Fête Patronale des 28 et 29 août, il est nécessaire de modifier la subvention exceptionnelle votée le 30 juin 2021 pour l'organisation du 14 juillet et de la fête patronale.

Montant initialement prévu : 820€

Montant définitif pour l'organisation du 14 juillet uniquement : 250€

Après en avoir délibéré, le Conseil Approuve cette décision.

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité de service de l'assainissement collectif

réf : 42_2021

Le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

LES CONSEILS MUNICIPAUX

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Règlement du Service d'Assainissement Collectif

réf : 43_2021

Le Maire présente le règlement du Service Assainissement qui a été transmis préalablement à chaque conseiller afin d'apporter les remarques nécessaires.

Après échanges, le règlement est validé par le Conseil Municipal.

Un exemplaire sera remis à chaque abonné.

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Convention PNR pour les chemins de randonnée

réf : 44_2021

vu le code général des collectivités territoriales

vu l'article L361.1 de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 du code de l'environnement

vu la convention de mise à disposition de l'ancienne voie ferrée Tournes/Auvillers du Conseil Départemental signée le 1er juillet 2021

Le Conseil Municipal :

Emet un avis favorable à la création de chemins de randonnées au sein du village, selon les tracés joints à la présente délibération;

Autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au Conseil en signalétique et promotion touristique avec le PNR des Ardennes;

S'engage à affecter la somme de 5000€ au budget de la commune;

Désigne Bruno LEHEUTRE comme référent.

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Nomination d'un correspondant Défense / Armées

réf : 45_2021

Le Conseil Municipal, après délibération, désigne un correspondant Défense/Armées : M. Patrick JENNEPIN

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Révision des tarifs Cimetière

réf : 46_2021

Pour rappel :

- Emplacement pour une concession de 30 ans : 350€
- Emplacement pour une urne pour 30 ans : 700€

Après délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

DM3 au BP2021 Budget Commune : Cautions à rembourser (2 départs)

réf : 47_2021

Afin de pouvoir procéder aux remboursements de 2 cautions non prévues au BP 2021, il est nécessaire de procéder à la DM suivante :

DM 3 : (Section d'investissement)

2051 : Concessions et droits similaires	-2 000€	165 : Cautions : remboursement des dépôts et cautionnements	+ 2 000€
--	---------	--	-------------

Après avoir délibéré, le Conseil valide la Décision modificative au BP2021.

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Complément de compte-rendu:

- le jour de la nuit
- le petit Sormonnais

Séance levée à : 21:45

Conseil Municipal du 5 Octobre 2021

L'an 2021 et le 5 Octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire ; Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie ; MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excusé(s) ayant donné procuration : M. PIART Steve à Mme LINGAT Nicole

Excusé(s) : M. GAVAZZI Romain

Absent(s) : M. LEBLANC Eric

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet(s) des délibérations :

- ✚ **Validation du PV du 07 septembre**
- ✚ **48_2021** Taxe d'Aménagement
- ✚ **49_2021** Bons des Anciens
- ✚ **50_2021** Eclairage public : Coupure exceptionnelle
- ✚ **Complément de compte-rendu** :
 - Mode de règlement des ordures ménagères CCVPA (REOM/TEOM)
- ✚ **Questions diverses**

TAXE D'AMENAGEMENT

réf : 48_2021

Sur l'ensemble de la Commune de Sormonne, le taux de la taxe Aménagement est de **1%**

Sauf pour les parcelles citées ci-dessous au taux de **5%** :

- Chemin de Taillefer : N° 535 - 568 - 569- 192 - 556 - 574 - 573 - 537 -161
- Chemin du Fond du Ruisseau : N° 538 - 565 - 157 - 149 - 480 - 479
- Chemin d'Harcy : N° 153 - 152 - 151 -147 - 146 - 145 - 552
- Chemin du Pré Clet : N° 139 - 540 - 562 - 561 - 553
- Chemin de Vauchipré : N° 541 - 1 et 2

MAJORITE (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Bons des Anciens

réf : 49_2021

Comme les précédentes années le conseil décide de faire un bon d'achat pour les anciens du village de plus de 65 ans à valoir au magasin Carrefour Contact de Renwez.

La valeur est fixée à **40 €**.

MAJORITE (pour : 8 contre : 0 abstentions : 4)

Eclairage public : Coupure exceptionnelle

réf : 50_2021

Le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

VU l'article L.2212-1 du code général des collectivités territoriales qui charge le maire de la police municipale ;
VU l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage;

VU le code civil, le code de la route, le code rural, le code de la voirie routière, le code de l'environnement;

VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement 1 et notamment son article 41;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Décide d'adopter le principe de couper totalement l'éclairage public, à titre exceptionnel, pour la nuit du 9 octobre 2021, lors de la manifestation "Le Jour de la Nuit";
- Donne délégation au Maire de prendre l'arrêté de police.

MAJORITE (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

Mode de règlement des ordures ménagères CCVPA (REOM/TEOM)

Séance levée à: 21:00

Conseil Municipal du 9 Novembre 2021

L'an 2021 et le 9 Novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie ; sous la présidence de François DENEUX, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire ; Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie,
MM : CANARD Stéphane, JENNEPIN Patrick (arrivé à 19H17), LEHEUTRE Bruno, PIART Steve, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc,

Excusé(s) ayant donné procuration: MM : ANTOINE Jérôme à DENEUX François ; VANZELLA Yoann à M. RABIN patrice

Absents : MM : GAVAZZI Romain, LEBLANC Eric

A été nommé(e) secrétaire : M. LEHEUTRE Bruno

Objet(s) des délibérations :

- ✚ **Approbation du PV de Conseil du 05/10/2021**
- ✚ **51_2021** Passage à la M57 : Délibération complémentaire
- ✚ **52_2021** DM1 Budget Eau & Assainissement
- ✚ **53_2021** Extension du réseau électricité et télécommunications Chemin de Taillefer
- ✚ **54_2021** Travaux de réfection chaudière salle des Fêtes et Ecole
- ✚ **55_2021** Aménagement des massifs de la commune
- ✚ **56_2021** Travaux Impasse Irénée Carré
- ✚ **57_2021** Achats de sapins de Noël
- ✚ **58_2021** Gestion de l'Eclairage Public
- ✚ **Complément de compte-rendu :** Informations et questions diverses

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Passage à la M57 : Délibération complémentaire

réf : 51_2021

En complément de la délibération N°31-2021 en date du 06 mai 2021 portant sur le passage à la M57 à compter du 1er janvier 2022, Il est nécessaire de la compléter des mentions suivantes :

- « La nomenclature appliquée sera la nomenclature abrégée. »
- « La commune décide de déroger au *prorata temporis* pour les amortissements obligatoires (Comptes 204, etc.) »

MAJORITE (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DM1 Budget Eau & Assainissement

réf : 52_2021

Afin de régler la facture d'Eau du 3e trimestre, il est nécessaire de procéder à la DM suivante :

DM1 Section de Fonctionnement (Sens dépenses) :

- **61523** Entretien et réparation des réseaux : - 3 000€
- **6061** Fournitures non stockables : + 3 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la Décision Modificative N°1 au BP2021 du Budget du Service des Eaux & Assainissement.

MAJORITE (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Extension du réseau électricité et télécommunications Chemin de Taillefer

réf : 53_2021

Compte tenu du nombre de permis de construire accordés sur ce secteur, il est nécessaire après les travaux d'assainissement et d'adduction d'eau, de réaliser les branchements d'électricité et télécommunications :

- Participation provisoire FDEA pour l'extension des réseaux d'électricité : 6 446,11€ HT dont 1 215,39€ de Maîtrise d'œuvre
- Participation réseaux de communications électroniques : 9 503,25€ HT dont 500€ de Frais d'étude

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les devis FDEA.

MAJORITE (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Travaux de réfection chaudière salle des Fêtes et Ecole

réf : 54_2021

Suite aux nombreux problèmes rencontrés sur le chauffage de la salle des fêtes et de l'école en septembre, il a été diagnostiqué un panne sur le circulateur collectif, il est donc nécessaire de procéder à son changement selon le devis de l'EURL RD Plomberie Chauffage de 1 036€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce devis.

MAJORITE (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Aménagement des massifs de la commune

réf : 55_2021

Suite aux travaux de la Place de l'Eglise et du Carrefour de Murtin de nouvelles zones d'espaces verts ont été créées. Il en est de même sur les zones de paillage de la rue Irénée Carré.

Il est nécessaire de procéder à leur aménagement par la plantation de massifs arbustifs.

Selon le devis du jardin des Sens : 2 678,70€ TTC + pose 1 728€ TTC = 4 406.70€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le devis.

MAJORITE (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Travaux Impasse Irénée Carré

réf : 56_2021

Dans le cadre de la politique d'aménagement de voirie, suite aux importants travaux d'assainissement, la requalification de l'impasse rue Irénée Carré s'avère nécessaire.

Le projet suivant est proposé au Conseil Municipal :

Maîtrise d'Œuvre par le Cabinet Dumay, selon devis HT 5 200€

Estimatif du projet (voirie pluviale éclairage public : 46 562.50 €)

Après échanges, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour ce projet ;
- Autorise le Maire à :
 - ✓ signer les documents nécessaires et à consulter les entreprises
 - ✓ solliciter une subvention dans le cadre de l'appel à projet DETR de 2022 la plus élevée possible ;
 - ✓ solliciter auprès de la CCVPA le solde du Fonds de concours 2020-2026 pour un montant 7 881€

MAJORITE (pour : 10 contre : 0 abstentions : 2)

Achats de sapins de Noël

réf : 57_2021

Comme chaque année, la mairie proposera des sapins aux habitants intéressés, afin de décorer leurs jardins pour les fêtes de fin d'année.

Les achats des sapins se feront auprès de M. Eric LEBLANC.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve les achats des sapins

MAJORITE (pour : 11 contre : 0 abstentions : 1)

Gestion de l'Eclairage Public

réf : 58_2021

Le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

VU l'article L.2212-1 du code général des collectivités territoriales qui charge le maire de la police municipale ;

VU l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage;

VU le code civil, le code de la route, le code rural, le code de la voirie routière, le code de l'environnement;

VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement 1 et notamment son article 41;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Décide d'adopter le principe de couper totalement l'éclairage public, à partir du 1er avril 2022, de 23h à 6h, avec ouverture exceptionnelle :
 - Le 13 juillet
 - Le dernier week-end d'août pour la fête patronale
 - Les 24 et 31 décembre
- Donne délégation au Maire de prendre l'arrêté de police.

Une information aux habitants sera faite dans le bulletin municipal

MAJORITE (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Complément de compte-rendu:

- Modification du Fournisseur d'énergie
- Requalification de la cour de l'Ecole
- Information Gestion du Patrimoine
- Repas des Anciens
- Questions diverses

Séance levée à : 21H22

Conseil Municipal du 7 Décembre 2021

L' an 2021 et le 7 Décembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mme LINGAT Nicole, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAURICE Valérie à Mme LINGAT Nicole

Absent(s) : Mme DONGE Christine, MM : LEBLANC Eric, PIART Steve

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet(s) des délibération :

Paiement des dépenses d'investissement - Budget Commune 2022 - 59_2021

DM4 AU BP2021 COMMUNE - 60_2021

DM5 BP2021 COMMUNE - 61_2021

Paiement des dépenses d'investissement Budget Eau & Assainissement 2022 - 62_2021

Paiement des dépenses d'investissement - Budget Commune 2022

réf : 59_2021

M. le maire rappelle les dispositions prévues par l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre :

« ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, **engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Il est proposé au conseil municipal, dans l'attente de l'adoption du prochain budget, d'autoriser M. le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2021 (hors chapitre 16 : Remboursement d'emprunts).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE M. Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

PRÉCISE le montant des dépenses d'investissement :

Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) = 1 000€ pour 2021 soit 250 €

Chapitre 204 (Subventions d'équipement versées) = 70 000€ pour 2021 soit 17 500 €

Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) = 241 000 € pour 2021 soit 60 250 €

chapitre23 (Immobilisation en cours) = 514 958 € pour 2021 soit 103 989.50€

MAJORITE (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

LES CONSEILS MUNICIPAUX

DM4 AU BP2021 COMMUNE

réf : 60_2021

Afin de payer les salaires et cotisations de fin d'année, il est nécessaire de procéder à la DM suivante:

DM4 : dans le sens des dépenses de fonctionnement

au compte 615221 entretien et réparations bâtiments - 5 000€

au compte 6411 Personnel titulaire + 5 000€

Le Conseil valide la Décision modificative

MAJORITE (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DM5 BP2021 COMMUNE

réf : 61_2021

Afin de payer les cotisations URSSAF du dernier trimestre, il est nécessaire de procéder à la DM suivante:

DM5 dans le sens des dépenses de fonctionnement:

au compte 615221 entretien et réparations bâtiments - 5 000€

au compte 6451 cotisations URSSAF + 5 000€

Le Conseil valide la Décision modificative

MAJORITE (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Païement des dépenses d'investissement Budget Eau & Assainissement 2022

réf : 62_2021

MAJORITE (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

M. le maire rappelle les dispositions prévues par l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre :

« ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, **engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Il est proposé au conseil municipal, dans l'attente de l'adoption du prochain budget, d'autoriser M. le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2021 (hors chapitre 16 : Remboursement d'emprunts).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE M. Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

PRÉCISE le montant des dépenses d'investissement :

chapitre 21 (Immobilisations corporelles) = 105 000 € pour 2021 soit 26 250 €

chapitre 23 (Immobilisations en cours) = 416 403€ pour 2021 soit 104 100 €

Séance levée à: 19:50

Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité de service de l'assainissement collectif

réf : 42_2021

Le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Règlement du Service d'Assainissement Collectif

réf : 43_2021

Le Maire présente le règlement du Service Assainissement qui a été transmis préalablement à chaque conseillers afin d'apporter les remarques nécessaires.

Après échanges, le règlement est validé par le Conseil Municipal.

Un exemplaire sera remis à chaque abonné.

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Convention PNR pour les chemins de randonnée

réf : 44_2021

vu le code général des collectivités territoriales

vu l'article L361.1 de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 du code de l'environnement

vu la convention de mise à disposition de l'ancienne voie ferrée Tournes/Auvillers du Conseil Départemental signée le 1er juillet 2021

Le Conseil Municipal :

Emet un avis favorable à la création de chemins de randonnées au sein du village, selon les tracés joints à la présente délibération;

Autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au Conseil en signalétique et promotion touristique avec le PNR des Ardennes;

S'engage à affecter la somme de 5000€ au budget de la commune;

Désigne Bruno LEHEUTRE comme référent.

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Nomination d'un correspondant Défense / Armées

réf : 45_2021

Le Conseil Municipal, après délibération, désigne un correspondant Défense/Armées : M. Patrick JENNEPIN

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Révision des tarifs Cimetière

réf : 46_2021

Pour rappel :

- Emplacement pour une concession de 30 ans : 350€
- Emplacement pour une urne pour 30 ans : 700€

Après délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

DM3 au BP2021 Budget Commune : Cautions à rembourser (2 départs)

réf : 47_2021

Afin de pouvoir procéder aux remboursements de 2 cautions non prévues au BP 2021, il est nécessaire de procéder à la DM suivante :

DM 3 : (Section d'investissement)

2051 : Concessions et droits similaires	-2 000€	165 : Cautions : remboursement des dépôts et cautionnements	+ 2 000€
--	---------	--	-------------

Après avoir délibéré, le Conseil valide la Décision modificative au BP2021.

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

- le jour de la nuit
- le petit Sormonnais

Séance levée à: 21:45

LES HORAIRES A CONNAITRE

Mairie

Horaires d'ouverture :

Lundi: 13h30 – **18h00**

Mardi: 9h00 – 12h00

Mercredi: 13h30 – 16h00

Jeudi: 9h00 - -12h00

Vendredi: 13h30 – 18h00

Permanences du maire et des adjoints :
sur RDV

Accueil : **Julie SOUCHON**

Tel : 0324549725

Adresse mail :
mairiedesormonne@wanadoo.fr

Lien Facebook : commune de Sormonne

Site internet :
mairie-de-sormonne.e-monsite.com

Déchèterie Rimogne

**mardi, mercredi, jeudi, vendredi,
samedi (fermée le lundi)**

10h00-12h00 (été 9h00-12h00)

14h00-17h00 (été 14h00-18h00)

Rocroi, Renwez, Les Mazures, voir site Mairie
(Changement d'horaires au 1^{er} avril et 1^{er}
octobre)

Collecte

**Ordures ménagères : tous les
mercredis**

Sacs de tri: tous les jeudis

(Sortir sacs et bacs seulement la veille)

PUBLICATION :

Mairie de SORMONNE

Rédaction :

*Patrick JENNEPIN, Bruno
LEHEUTRE, François
DENEUX*

Réalisation :

*Stéphane CANARD, Yoann
VANZELLA, Valérie Maurice,
Christine DONGE, Bruno
LEHEUTRE, Patrick
JENNEPIN, François DENEUX*

Photographie :

*Bruno LEHEUTRE, Patrick
JENNEPIN, François DENEUX*

Impression :

Mairie de SORMONNE

mairiedesormonne@wanadoo.fr

Ancien dalot d'eau pluviale place de l'église

